

Je trie mes déchets
médicaux piquants,
je protège
les autres !

Concepteur : Conseil général d'Eure-et-Loir - Directeur de la communication : Odette Phocas - C.C.P.A. - A. Lemaire - Juin 2008

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL

Ça crée des liens d'être euréliens



Service départemental
d'incendie et de secours
d'Eure-et-Loir



Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL



Jetez vos déchets médicaux dans une boîte sécurisée

Vous bénéficiez de soins nécessitant du matériel piquant et après vos soins, vous **jetez vos seringues, vos aiguilles ou vos lancettes...** Or, ces déchets médicaux présentent un **risque important d'infection** et de **contamination** pour vos proches et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Pour éliminer ces déchets à risque, une **collecte spécifique** est mise en place par une filière réglementaire.

Comment procéder ?

Demandez à votre **pharmacien** la **boîte sécurisée** pour trier les **déchets piquants**.

Une petite **boîte jaune** vous sera alors **délivrée** ou renouvelée **gratuitement** sur présentation de votre **ordonnance médicale**.



Les pharmaciens ne collectent pas les conteneurs pleins.



Que faire du matériel piquant utilisé ?

Il faut le trier, le séparer des déchets ménagers et le jeter dans la boîte sécurisée.

Il vous suffit ensuite de porter dans un délai de **3 mois** votre **boîte** (que vous aurez préalablement verrouillée) à la **déchetterie** d'Orgères-en-Beauce.

Localisation de la déchetterie :

Zone industrielle - Orgères-en-Beauce (ouverte les lundis et samedis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30)

Un doute, une question ?

Pour plus de renseignements, interrogez votre pharmacien ou contactez le SIRTOMRA au 02 38 91 58 95

